

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE

DE

LES SARDILLATS

623 route des Ardillats

69430 Les Ardillats

— —
téléphone 04.74.04.83.81

mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	14
Présents	11
Absents	3
Pouvoirs	0
Votants	11

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr MACHEREZ Hervé / Mme CHEVALIER Patricia / Mr JACQUET Romain / Mr DUCROUX Jérôme / Mr TAGUET Serge / Mme SANLAVILLE Angélique .

Absents excusés : Mr FOREST Patrick / Mr JANDARD Jérôme / Mr BARRAUD Anthony

Secrétaire de séance : Mr TAGUET Serge

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'ajout de trois points supplémentaires, un pour confirmer notre contrat d'assurance groupe avec le CDG 69 et un sur la voirie communale pour confirmer une cession de chemin rural et un troisième pour la création d'une commission de délégation de de service public dans le chapitre assainissement collectif, **le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts**, puis il donne **lecture de l'ordre du jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024
- 2) Décision du maire
- 3) Personnel communal
 - CDIation d'un agent contractuel
- 4) Vie scolaire :
 - Préparation budgétaire restaurant scolaire et garderie périscolaire
- 5) Assainissement collectif
 - Retour bureau d'étude pour Délégation de Service Public
 - Création d'une commission DSP
- 6) PLUIH
 - Point sur l'avancement du dossier
- 7) Voirie Communale
 - Rétrocession d'un chemin rural
- 8) Centre de Gestion 69
 - Adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire
- 9) Communauté de communes
 - Retour sur le travail des commissions
- 10) Hameau des Montgolfier, point sur le dossier
- Questions diverses

Serge TAGUET est désigné secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 : Approuvé à l'unanimité

2. Décision du Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le besoin de fongibilité des crédits dans le tableau budgétaire 2024. Il explique l'augmentation de 2 900 € au compte N° 66 111 chapitre 66 et la minoration de 2 900 € au compte N° 615 221 chapitre 011 pour palier au remboursement des intérêts du prêt relais d'un montant de 6 594,54 € lié au financement de la fin de travaux de l'école dans l'attente du versement de la subvention de 177 804 € attendue de l'Etat. Le Conseil Municipal prend acte.

3. Personnel communal

La commune de Les Ardillats emploie, depuis le 30 août 2018, un adjoint d'animation recruté en application des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale.

La loi permet le recrutement d'un agent contractuel, sur des emplois permanents du niveau de la catégorie C, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats du concours.

Cette impossibilité de recrutement d'un fonctionnaire avait été constatée lors de l'engagement initial.

En effet, la candidature d'un non fonctionnaire avait alors été retenue suite à un appel à candidatures.

En 2019, le contrat de travail a été légalement reconduit après une première période d'emploi.

Les contrats de travail conclus sur la base de ces dispositions le sont pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans l'intérêt du service, compte-tenu de la maîtrise des missions acquise par le bénéficiaire du contrat et la nécessité de poursuivre les missions engagées dans des conditions sécurisées, il a été proposé au Conseil Municipal la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée.

La déclaration réglementaire de vacance d'emploi ayant été effectuée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône le 16 septembre 2024 sous le n°069240916001022 ; l'engagement de l'agent s'est poursuivi sur la base du contrat de travail à durée déterminée établi pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la CDIisation de l'agent contractuel et d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce nouveau statut.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. Vie scolaire

Fabienne PATAY et Jean-Paul CIMETIERE présente le tableau financier du restaurant scolaire depuis le 1^{er} janvier 2024. Il en ressort un déficit à fin octobre de 11 864,73 €. Il est rappelé que ce constat était connu en 2023, que le déficit était de 13 964,06 €. Il avait été proposé de travailler sur les achats, de limiter les pertes de repas et qu'une décision s'imposerait en 2024. Il est également rappelé que cette présentation tient compte des approvisionnements en nourriture, des frais de personnel, mais n'inclut pas les fluides du restaurant scolaire.

Après échange, il est proposé une augmentation du prix du repas au 1^{er} janvier 2025, puis une seconde au 1^{er} septembre 2025, s'illustrant ainsi :

Prix du repas : 4,20 € au 01/01/2025, puis 4,35 € au 01/09/2025 pour les repas enfants

5,40 € au 01/01/2025, puis 5,55 € au 01/09/2025 pour les repas adultes

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret et les propositions faites sont adoptées à l'unanimité.

Un même exercice a été réalisé pour la garderie périscolaire, il en ressort également un déficit de 8 722,50 € en 2023, et une prévision de déficit en 2024 de 7 474,00 €. Il est proposé à l'assemblée de réviser le prix de 0,50 € la demi-heure en 2024 à 1,00 € en 2025, soit un coût horaire de 2,00 €.

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal accepte ces modifications.

5. Assainissement collectif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les nouvelles dispositions d'appel d'offres en matière de délégations de services publics et notamment la constitution d'une « commission délégation de service public ». Il propose donc à l'assemblée qu'une ou des listes soient déposées en mairie, listes issues de l'équipe municipale, comportant 3 noms de titulaires et 3 noms de suppléants, ces listes n'étant pas forcément complète. Il rappelle le statut de Président de la CDSP du Maire et fixe la date du prochain Conseil Municipal au 18 novembre à 20h00, date à laquelle seront élus les membres de la commission, et afin de laisser libre cours à la constitution de listes et le délai de dépose de ces listes en mairie 5 jours francs avant la date de la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de constitution d'une liste.

6. PLUi H

Jean-Michel MOREY explique à l'assemblée que le bureau d'étude AUA est revenu avec quelques questions à éclaircir sur plusieurs points, à savoir :

- Zonage secteur de la Papeterie avec le projet de résidence séniors, est-ce que le secteur constructible le reste dans son intégralité ou non. Oui le secteur reste en zone U sur son intégralité.
- Secteur du Moulin : Quel est le projet de la commune ? Réponse est : pas de projet, juste le souhait de satisfaire des terrains à l'origine constructibles, mais d'en limiter les surfaces à urbaniser et s'en tenir à une seule habitation par parcelle concernée.
- Redéfinir le secteur du local technique. Réponse le maintenir en zone U

Monsieur le Maire rappelle également la rencontre avec le bureau d'étude le vendredi 29 novembre à 8h00 au Col de Crie, puis il informe les élus de l'ouverture prochaine de l'enquête publique de révision du SCOT. Celle-ci débutera le 18 novembre 2024 jusqu'au 19 décembre 2024.

7. Voirie Communale

Fleury SIVIGNON fait état des travaux réalisés en 2024 sur nos voiries communales :

- La Noix coût de 4 182 €
- Impasse des chevreuils 35 713 €
- Le Suchet 39 817 €

Soit un dépassement de crédits de 11 685 € TTC. Il propose pour les devis 2025 de continuer du Suchet aux Ayets et chiffrer l'impasse du Morin.

Jean-Michel MOREY explique avoir rencontré Madame COTTET Géraldine et Monsieur CINQUIN David concernant la rétrocession d'un chemin rural afin d'accéder à leur terrain cadastré AM 221. Les prix de rétrocession ont été ainsi présentés :

- Dossier administratif + dossier aliénation 660,00 € TTC
- Extension SYDER 4 896,15 € TTC
- Rétrocession de la commune 248 m² au prix de 5 euros le m²
Soit un coût total de 6 796,15 € TTC auquel s'ajoute les frais de notaire, ladite proposition étant acté par Madame COTTET Géraldine et Monsieur CINQUIN David.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide également cette proposition, sachant toutefois que cette rétrocession est soumise à enquête publique.

Monsieur le Maire présente le courrier reçu des Brigades Natures et leur tarifs 2025.

8. Adhésion au contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion 69

Monsieur le Maire expose :

- Que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Les Ardillats des charges financières, par nature, imprévisibles,
- Que pour se prémunir contre ces risques, la commune de Les Ardillats a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- Que le Centre De Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon,
- Que la commune de Les Ardillats a demandé par déclaration d'intention du 29 février 2024 au cdg69 de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance, d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025, pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux,
- Que les conditions proposées à la commune de Les Ardillats à l'issue de cette consultation sont satisfaisantes,
- Que le CDG69 assure l'instruction des dossiers de sinistres et la gestion des actes afférents aux garanties souscrites, de même qu'un rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes ; qu'il convient donc de participer aux frais inhérents à la gestion administrative des dossiers, dans le cadre d'une convention.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention d'adhésion en prévoyance qui lie la commune et le centre de gestion 69.

9. Communauté de Communes Saône Beaujolais / retour des commissions intercommunales

Carole DURAND expose la réunion de SYBEMOL et précise la venue du Syndicat le 22 mars 2025 pour leur concert annuel.

Jean-Michel MOREY et Fleury SIVIGNON font état de la commission voirie qui s'est déroulée le 22 octobre 2024.

Jean-Michel MOREY et Jean-Paul CIMETIERE présente rapidement la réunion de commission déchets.

10. Hameau des Montgolfier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les échanges entre les services de l'état et la commune de Saint-Didier sur Beaujeu, concernée par une zone inondable et inscrite au PPRNI. Un courrier de la Direction Départementale des Territoires n'interdit pas la construction mais propose une adaptation des bâtiments, sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Saint-Didier sur Beaujeu.

Il explique également que le projet a été soumis à un film promotionnel, diffusé en ligne et appelé au vote des internautes. Puis, il informe également l'acceptation de participer à un appel à candidatures pour le Prix National Art-Urbain 2024, dans le cadre d'un thème « Habiter heureux dans les villes, bourgs et villages ».

11. Questions diverses :

- Carole DURAND présente succinctement la proposition de la Communauté de Communes pour les « Festiv d'été », avec à l'affiche un spectacle intitulé « Les Michels », spectacle de chansons, qui se produirait le 19 juillet 2025. Il est proposé de valider ce spectacle et de prévoir pour cette soirée une association pour gérer buvette et repas, et de conclure cette soirée par un feu d'artifice.

- Jean-Michel MOREY rappelle le rendez vous à la commémoration du 11 novembre, 9h00 au monument aux morts, puis fixe la date du 5 janvier 2025 à 10h00 pour la Cérémonie des Vœux.

- Il informe du remerciement des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) pour le prêt d'une salle à l'occasion d'une réunion de secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 00.

Le secrétaire de séance

Monsieur Serge TAGUET

Le Maire

Monsieur Jean-Michel MOREY